

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-086

Séance du 03 OCTOBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 26/09/2022
Convocation affichée et diffusée le : 26/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Extinction de l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures du matin

Ce point avait été présenté en conseil municipal le 29 janvier 2019. Le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de l'extinction entre minuit et cinq heures du matin.

Aujourd'hui dans le contexte énergétique tendu que nous connaissons Monsieur le Maire propose un effort supplémentaire pour réduire encore le cout de la facture d'électricité de la commune.

Monsieur le Maire propose de passer l'extinction de l'éclairage public de 22 heures à 6 heures du matin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures du matin

Ainsi fait et délibéré
le 03 octobre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance
Jean DA COSTA

